

1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**Aide à l'amélioration des conditions d'habitat
de ménages défavorisés à KALTENHOUSE,
SARREWERDEN et TRIEMBACH-AU-VAL**

Rapport n° CP/2012/606

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne trois demandes de subvention départementale pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages défavorisés à KALTENHOUSE, TRIEMBACH-AU-VAL et SARREWERDEN, l'une émanant de l'association 'AVA habitat et nomadisme' et les deux autres de Procvis Alsace-SACICAP Alsace.

Le Conseil Général a inscrit en 2012 un crédit de 100 000 € destiné aux opérations visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans examen préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale à ce titre est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen 3 demandes de subvention départementale pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages défavorisés à KALTENHOUSE, TRIEMBACH-AU-VAL et SARREWERDEN, l'une émanant de l'association 'AVA habitat et nomadisme' et les deux autres de la SACICAP Alsace relevant de Procvis Alsace.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35306	204-20422-72	212 260,27 €	82 968,76 €	11 213,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

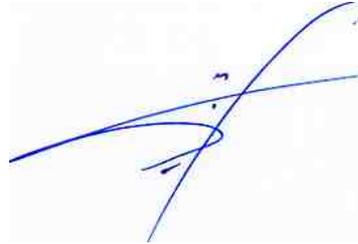
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association "AVA habitat et nomadisme" une subvention de 6 132,40 € et à la SACICAP "Procvis Alsace" une subvention d'un montant total de 5 081 €, pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages défavorisés, conformément au tableau annexé.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

les conventions à intervenir à cet effet entre le Département et respectivement, "AVA habitat et nomadisme" et Procivis Alsace, et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL